

Direction départementale
des Finances publiques Du Calvados
7 Boulevard Bertrand
BP 40532
14034 caen cedex 1

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Frédéric FEUILLET
Téléphone : 02 31 39 75 65
mail : frederic.feUILLET@dgfip.finances.gouv.fr

MADAME LA DIRECTRICE DES TERRITOIRES ET
DE LA MER DU CALVADOS
10 BOULEVARD DU GENERAL VANIER
14052 CAEN 04

CAEN , le 10/07/25

Objet : avis redevance d'occupation du domaine public maritime

V/Références : votre demande du 9 juillet 2025 : renouvellement de la concession de plage de Trouville-sur-Mer

Par demande référencée ci-dessus, vous m'avez soumis pour avis et fixation de la redevance domaniale, un projet de renouvellement d'une concession d'une plage naturelle d'une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2027, au profit de la commune de Trouville-sur-Mer.

En réponse, je propose une redevance domaniale annuelle se décomposant comme suit :

- **35 %** du montant des redevances versées à la commune pour les activités soustraitées,
- **10 %** des recettes perçues par la commune auprès des usagers pour toutes les activités gérées en régie.

Le minimum de perception en 2025 s'établit à **mille neuf cent quatre-vingt deux euros (1 982€)**, actualisable tous les ans selon l'évolution de l'indice TP02. Ce minimum de perception sera actualisé au 1^{er} janvier 2027 en fonction de l'évolution indiciaire susvisé.

Conformément à l'article R2125-1 du CGPPP, vous disposez d'un délai de deux mois pour formuler vos éventuelles observations.

Pour le Directeur Départemental des
Finances Publiques du Calvados
L'Inspecteur des Finances Publiques


Nicolas JAMES